

01/04/2022

25 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2022 _ 26	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt deux et le premier avril 22 à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José  
– GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

**Absents excusés** : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

**Secrétaire de séance** : BAIN Chantal

**OBJET : Adoption du Compte de Gestion du Receveur. Exercice 2021 - Budget Général**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L 2343-1  
et 2. et R.2343.1 à R 2343.10,

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de  
gestion du receveur,

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal  
par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- **Adopte** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à  
celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 05 AVR. 2022  
et publication le: 05 AVR. 2022

Le Maire  
A.BARALE

Le Maire  
A.BARALE

